

# Le Gouvernement lance la croisade

A l'initiative du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, le Gouvernement de la République a lancé le 19 novembre 2013, au cours d'une conférence de presse très courue, une Campagne nationale placée sous le thème « HALTE A L'INDECENCE VESTIMENTAIRE CHEZ LES JEUNES ».



**A**u Cercle Municipal de Yaoundé, face à une foule immense d'hommes et de femmes de médias, et un nombreux public, quatre membres du Gouvernement : Marie-Thérèse Abena Ondo, Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille, Ama Tutu Muna, Ministre des Arts et de la Culture, Issa Tchiroma Bakari, Ministre de la Communication, et Jules Doret Ndong, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, chargé des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Dès l'entame de ces échanges avec la presse, la Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille, a tenu à

justifier le contexte et le bien-fondé de cette initiative. L'indécence vestimentaire fait des ravages dans nos métropoles, ainsi qu'en rase campagne. Jeunes et adultes sont atteints à des degrés divers. Cela, pense-t-elle, est révélateur du niveau de déliquescence de la morale. Ce phénomène discrédite la femme et jette l'opprobre sur les familles. Conscient du rôle de pilier que joue la femme au sein de la famille, il urgeait qu'on l'interpelle d'abord. Car, dit-on : « Eduquer une femme, c'est éduquer toute une nation ».

Pour la Ministre des Arts et de la Culture, se vêtir commande de bien faire un choix. Car a dit Ama Tutu Muna, les vêtements que nous portons

transmettent et véhiculent des messages, que l'imagerie populaire peut décoder. Comme quoi, l'habit fait le moine.

Si on a le droit de s'habiller, jusqu'où ne doit-

on et ne peut-on pas aller pour préserver la morale publique ? Jules Doret Ndong, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, chargé des Collectivités Territoriales Décentralisées a évoqué les dispositions du Code pénal qui répriment l'outrage à la pudeur. Celle-ci, a-t-il précisé, peuvent aller de l'interdiction de fréquentation des espaces publics à des interpellations administratives.

En répondant aux questions de la presse, le Ministre de la Communication a rassuré sa collègue du MINPROFF de tout son soutien. Aussi a-t-il invité tous les journalistes à faire large écho de ce message de sensibilisation.

Au terme de ce grand moment de communication, quatre membres du Gouvernement parmi les sept impliqués dans cette croisade, ont signé et adressé une lettre ouverte aux familles, aux jeunes et à la société camerounaise tout entière.

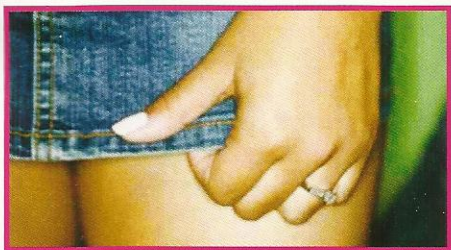
La Rédaction



## Dress within the norms and earn respect

*Indecent dressing has been identified as one of the problematic social anomalies which has negatively impacted Cameroons Society. This is why MINPROFF is working to regulate these public conducts and instill social and behavioral change in the minds of Cameroonian youths.*

The concise Oxford Dictionary defines indecency as an offending behavior against recognized standards. In Cameroon, our cultures have been groomed in



exposes vital parts of his/her body like the breasts, belly, buttocks and full length of the back including any other private part. This way of dressing should be noted is very common amongst young girls and boys and attracts a lot of negative consequences on these youths such as rape, which brings about sexually transmissible diseases and unwanted pregnancies. It also pushes youths to disobey their parents and guardians who in most cases are not in favor of their attitude.

generally acceptable.

It is therefore against this backdrop that the Ministry of Women's Empowerment and the Family in collaboration with other ministries is championing the fight against this phenomenon. This is to make the youths especially to understand the importance of our inherited cultural values and how it can bring them respect and progress in life. Like it is said, "The way you dress determines the way you are addressed".

such a way that its people must act and dress in a required manner which is acceptable by all. That is why our cultural regalia from the South West to North West, west, Centre and other regions have been conceived within the norms (that is) to cover vital parts of the body. Indecent dressing is the situation where a man or woman

Today, with the advent of New Technologies of Information and Communication and the quest to make the World a global village, this culture of our is being adulterated. This situation has given room for people to argue that they have the right to dress however they deem fit. And by so doing dressing in a way that is not

This therefore, is a call to parents and guardians to do well to join the Ministry in this fight for the better tomorrow of our children, our culture and the society at large.

**Abesah Cecilia**

RETROSPECTIVE

## Ce que dit la loi...

### QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR INDECENCE VESTIMENTAIRE ?

Pour faire simple, l'indécence vestimentaire renvoie à tout habillement qui choque, qui viole les règles de la pudeur. L'image la plus connue est le DVD (Dos et Ventre Dehors).

### QUE PREVOIT LA LOI POUR LES CAS D'INDECENCE VESTIMENTAIRE ?

Le Code Pénal a prévu l'infraction d'atteinte à la moralité publique et aux bonnes mœurs.

Aussi, le Code Pénal prévoit-il dans son article 263, l'outrage à la moralité publique. Cet article dispose qu' « est puni d'un emprisonnement de 15 jours à 02 ans et d'une amende de 10 000 F à 100 000 F CFA ou de l'une de ces deux peines seulement celui qui outrage publiquement la pudeur ».

L'article 264(b) du même Code qui retient l'infraction d'outrage aux mœurs précise qu' « est puni des peines prévues à l'article précédent celui qui attire l'attention du

public sur une occasion de débauche ».

### QUI PEUT POURSUIVRE LA PERSONNE QUI SE REND COUPABLE D'UNE INDECENCE VESTIMENTAIRE ?

Il faut dire que si vous décidez de vous habiller indécentement dans votre domicile, personne ne viendra vous inquiéter pour cet habillement.

Par contre, vous tombez sous le coup des deux infractions sus-mentionnées lorsque vous décidez de vous habiller indécentement en public. Il faut noter qu'à partir de ce moment là, le Procureur de la République, les forces de maintien de l'ordre, ou l'autorité administrative peuvent vous interpellier, et vous assigner devant le Tribunal territorialement compétent, pour répondre de cette infraction.

**ZOA MBIDA Côte Parfait**